

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°CP2023-11/2/9 DOSSIER N°6030	PLEINE NATURE, PLEINE SANTÉ RÉHABILITATION DU BÂTI DE CARACTÈRE DE L'ÉTANG DES LANDES DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DE LA DÉLIBÉRATION N°CP2023-09/3/20 – DOSSIER N°5854
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : PLEINE NATURE, PLEINE SANTÉ
Réhabilitation du bâti de caractère de l'Étang des Landes
Délibération modificative de la délibération n°CP2023-09/3/20 – Dossier
n°5854**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CP2019-07/6/45 de la Commission Permanente du 12 juillet 2019 approuvant les

modalités de mise en œuvre du « Chantier démonstrateur »,
 VU la délibération n° CP2023-02/2/10, autorisant la Présidente a signer la demande de permis de construire nécessaire à la réhabilitation de bâtiments sur le site de la Réserve Nationale Naturelle de l'étang des landes.

VU la délibération n° CP2023-05/2/7 de la Commission Permanente du 26 mai 2023 approuvant le projet de réhabilitation du bâti de caractère du site de l'Étang des Landes– Phase 2,

VU la délibération n° CP2023-09/3/20 de la Commission Permanente du 29 septembre 2023 approuvant le plan de financement du projet de réhabilitation du bâti de caractère du site de l'Étang des Landes – Phase 2 – délibération corrigée par la présente et nouvelle délibération,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2023-11/2/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'acter les modifications présentées s'agissant du plan de financement et de m'autoriser à solliciter une subvention au titre de la DSID (État) 2023, à hauteur de **852 764 €** ainsi qu'une aide au titre du Fonds vert à hauteur de **159 053,38 €** conformément au tableau ci-après :

Types de dépenses	Montant HT	Montant TTC	Plan de financement		%
Travaux d'aménagement de la longère, de la grange et de la place	1 171 579,11 €	1 405 894,93 €	DSID (2023)	852 764,00 €	67,42 %
			Fonds vert (État)	159 053,38 € au lieu de 164 420 €	12,58 %
Maîtrise d'œuvre	93 192,62 €	111 831,14 €	Autofinancement	252 954,35 € au lieu de 247 587,73 €	20 %
TOTAL	1 264 771,73 €	1 517 726,07 €	TOTAL	1 264 771,73 €	100 %

- d'acter que les financements pour les autres projets de la délibération initiale restent inchangés ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 09/11/2023

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20231107-CP2023279-DE